

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Réunion du 20 décembre 2018, 20H30 à la mairie

Présents : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Denis SEITE, Yves Marie DAYOT, Isabelle BIDEAU, Jean Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER, Claude LE NOAN, Serge DEBERGUE, Michel PITON

Absents : Nathalie BIHAN, Joseph ISNARD, Olivier LEON, Antoine CORIOU.

Secrétaire de séance : Michel PITON

Date de convocation du Conseil Municipal : 14.12.2018

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18.10.2018
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22.11.2018
- ULAMIR : Nouvelle convention de partenariat
- Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2019
- Création d'un emploi permanent (Agent Administratif)
- Création d'emplois d'agents contractuels pour les besoins saisonniers
- Actualisation des emplois permanents Adjoints techniques et Secrétaire de Mairie
- Questions diverses

1. Approbation du PV du conseil municipal du 18 Octobre 2018

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil municipal du 22 Novembre 2018

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. ULAMIR : Nouvelle convention de partenariat

Une nouvelle convention de partenariat a été proposée par l'ULAMIR à la commune pour la période 2019-2021.

Celle-ci s'articule autour de différents axes :

- La coordination : financement d'un poste de coordination du projet éducatif de territoire intercommunal par les communes adhérentes. Cotisation de 1.50€ par habitant en 2019, 1.60€ par habitant en 2020 et 1.70€ par habitant en 2021.
- L'ALSH : Accueil des enfants de + de 3 ans les mercredis et vacances scolaires. Le coût moyen de cette prestation est de 31€ par enfant & par jour financé par les parents, la CAF et les communes. La part communale est de 13€ par journée ou 6.50€ par demi-journée selon la fréquentation des enfants St jeannais
- Les séjours Jeunes : Séjours organisés et encadrés par l'ULAMIR pendant l'été ou séjours thématiques pendant les autres périodes. La participation demandée à la commune est de 12€ par journée de présence.
- Les activités jeunes : Activités à la journée ou ½ journée pendant les vacances ou ponctuellement en période scolaire. La part communale est de 13€ par journée ou 6.50€ par demi-journée selon la fréquentation des enfants St jeannais
- La formation au BAFA ou au 1^{er} secours (PSC1) : L'ULAMIR sollicite une aide de la commune à hauteur de 100€ par jeune par session pour le BAFA et 30€ par jeune pour le PSC1.
- Le foyer de Saint Jean du doigt est encadré par un animateur selon la fréquence souhaitée par la mairie. Le tarif demandé par l'ULAMIR est de 24€ de l'heure.

La tarification sera soumise à une réévaluation annuelle, sur la base de l'évolution du point de salaire de la convention collective de l'animation.

La commune verse également une cotisation d'adhésion de 2.50€ par habitant par an (1640€ en 2019). Cette adhésion fait l'objet d'une autre convention qui n'est pas modifiée.

Vote : la nouvelle convention est approuvée à la majorité (10 vote pour, 1 abstention (*Hervé QUEMENER*))

4. Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2019

Dans l'attente du vote du budget primitif et dans l'objectif de ne pas bloquer les paiements des travaux réalisés sur la fin de l'année, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018.

Budget commune :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Crédits ouverts 2019 maximum
20	Immobilisations incorporelles	500.00€	125.00€
21	Immobilisations corporelles	11 930.00€	2 982.50€
23	Immobilisations en cours	159 955.00€	39 988.75€

Budget commerces :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Crédits ouverts 2019 maximum
23	Immobilisations en cours	104 066.68€	26 016.67€

Vote : approuvé à l'unanimité

5. Création d'un emploi permanent (Agent Administratif)

En vue du départ en retraite de Claudie au 1^{er} octobre 2019, la procédure de recrutement d'un remplaçant sera lancée dès janvier. Afin de permettre une période de doublon, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'agent administratif à temps plein, calibré du grade d'adjoint administratif territorial à rédacteur principal 1^{ère} classe, dont les missions principales seront l'accueil physique et téléphonique, la gestion des dossiers d'urbanisme, et l'agence postale. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Vote : approuvé à l'unanimité

6. Création d'emplois d'agents contractuels pour les besoins saisonniers

Le camping municipal ouvre le 29 juin 2019. Il est nécessaire de recruter des saisonniers (3 pour faire le ménage le 27+28 juin et pour assurer l'accueil, l'entretien et la gérance du samedi 29/06 au samedi 31/08/2019).

La rémunération sera sur la base du grade d'adjoint territorial au 1er échelon (au prorata du nombre d'heures effectuées)

Vote : approuvé à l'unanimité

7. Actualisation des emplois permanents Adjointes techniques et Secrétaire de Mairie

Le conseil municipal est invité à actualiser la délibération de 1939 créant les deux emplois permanents à temps plein d'agents techniques et l'emploi permanent à temps plein de Secrétaire de mairie. Cette mise à jour est nécessaire en vue du recrutement du nouvel agent technique.

Vote : approuvé à l'unanimité

8. Questions diverses

Destruction de la maison de la gare

Un permis de démolir n'est pas nécessaire. Les agents techniques se chargeront de la démolition en janvier 2019.

Consultation EPF pour le terrain Parant

Suite à la réponse défavorable des domaines concernant la demande d'évaluation du terrain Parant, un contact a été pris avec l'Etablissement Foncier de Bretagne. Un rendez-vous est fixé le 11 janvier 2019.

Investissements 2019

Une réflexion sur les investissements 2019 a été engagée. Ce point sera vu lors de la commission finances en Janvier.

Travaux commencés en 2018 à finir :

- Aménagement du bourg
- Toilettes sèches, Atlas de biodiversité et Aménagement du parking
- Achat terrain Parant
- Travaux de l'enclos paroissial

Travaux à inscrire :

- Voirie
- Fontaine (Etude et/ou travaux)
- Eclairage public
- Parcours d'interprétation
- Matériel : guirlandes de Noël, lave-vaisselle, tronçonneuse sur perche
- Numérisation du cadastre Napoléonien
- Grillage Chemin de Pouloupy
- Toilettes publiques

Avant de lever la séance, Le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

Jeudi 17 Janvier 2019 à 20h30